

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	08
Votants	12

OBJET : 2023\_056 DELIB

06. PERSONNEL DU CCAS ET  
DE L'ESPACE D'ANIMATIONS  
STEPHANE HESSEL.  
PRESTATIONS D'ACTIONS  
SOCIALES.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023  
Reçu en préfecture le 18/10/2023  
Publié le  
ID : 059-265904003-20231002-20231002-20231002-18-DE



L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILLIAU, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique que Plurélya est le partenaire de la collectivité depuis de nombreuses années pour faire bénéficier aux agents de la Mairie et du CCAS et de leur famille d'un accompagnement social et culturel. Cet organisme propose des prestations variées s'adaptant aux besoins des agents pour la famille, la scolarité, le budget, et crée des partenariats rendant les vacances, les loisirs, la culture et le bien être accessibles à tous ;

Depuis 2021, nous avons opté pour une formule Agent Actif à 199 € et une formule Agent Retraité à 149 €. Les prestations sont les mêmes quelque soit la formule choisie mais le montant alloué peut être différent.

Après étude des prestations réellement servies, on s'interroge sur l'utilité de maintenir ces formules à l'identique pour l'année 2024. Le Comité Social Territorial est consulté le 19 septembre sur le choix des formules envisagées pour l'année prochaine.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- De déterminer les modalités de partenariat avec Plurélya suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - Pour les agents actifs : Maintien de la formule 3 (199€)/agent actif
  - Pour les agents retraités : passage de la formule 2 (149€) à la formule 1 (99€)/agent retraité
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant d'adhésion ainsi que tout document y afférent

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.  
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX

